



# Réintégration dans la fonction publique hospitalière

Par **Titisaintremy**, le **31/12/2024 à 20:38**

Bonjour je suis cadre de santé en disponibilité depuis 7 mai 2024 avec 32 ans d'expérience dans la FPH. J'ai demandé ma réintégration pour le 1er janvier 2025. Il y a plusieurs postes vacants. Le directeur des soins m'a indiqué qu'elle ne s'opposait pas à mon retour mais n'avais pas encore envisagé de date de retour. J'ai argumenté que je n'avais plus de salaire sans parvenir à la convaincre de me donner un visuel pour que je puisse m'organiser. Un employeur a-t-il le droit de définir la date de réintégration selon son point de vue ?

Je vous remercie pour votre aide.

Bien cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/01/2025 à 09:18**

Bons voeux pour 2025 !

Cela dépend de chaque dossier. Avez vous été mis en disponibilité ou est-ce à votre demande ? , le fait qu'aucune date de retour n'ait encore été envisagée peut indiquer que des discussions ou des décisions doivent encore être prises concernant votre réintégration.

Avez vous adressé votre demande de réintégration avant le 1er octobre ?

**Il faut solliciter l'aide d'un représentant syndical.**